



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-AP-2020365-0001

Signée par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 30 décembre 2020

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 listant les
immeubles non bâtis présumés sans maître au 1er janvier 2020



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1^{er} janvier 2020

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L1123-1 et L1123-4 ;

Vu le code civil et notamment son article 713 ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2019 numéro DRCL-BLE-2019149-0003 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maîtres au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la délibération du 20 janvier 2020 numéro DE_2020_001 relative à la procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune de Ouerre ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2020 numéro DRCL-BLE-CP-2020219-0001 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2020 numéro DRCL-BLE-CP-2020183-0001 modifiant l'arrêté du 26 mai 2020 numéro DRCL-BLE-CP-2020219-0001 listant par commune les immeubles non bâtis présumés sans maître au 1^{er} janvier 2020 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté DRCL-BLE-CP-2020219-0001 du 26 mai 2020 listant les immeubles non bâtis présumés sans maître, modifié par l'arrêté DRCL-BLE-CP-2020183-0001 du 1^{er} juillet 2020, est modifié comme suit :

- l'ensemble des parcelles sises sur le territoire de la commune de OUERRE sont retirées.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui fera l'objet d'un affichage conjoint par la Préfète d'Eure-et-Loir et le maire concerné.

Chartres, le **30 DEC. 2020**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE

